

DÉLIBÉRATION N° 2016-06 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Budget rectificatif n°1 de l'année 2016

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°1 de l'année 2016.

Article 2

Le tableau des autorisations d'emplois de l'année 2016 s'établit comme suit :

(vacataires inclus)	Sous plafond	Hors plafond
Autorisations d'emplois en ETP au 31 décembre 2016	2983	15
Autorisations d'emplois en ETPT 2016	3024	10

Article 3

Le tableau des autorisations budgétaires agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	AE	CP	CP	
Personnel	202 630 000	202 630 000	213 524 685	SCSP
Fonctionnement	37 302 507	37 906 639	33 401 946	Autres recettes
Investissement	7 646 016	9 341 536		
Total des dépenses	247 578 523	249 878 175	246 926 631	Total des recettes
Solde budgétaire			2 951 544	

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
Solde budgétaire	2 951 544		
Opérations pour le compte de tiers	3 840 000	3 840 000	Opérations pour le compte de tiers
Total des besoins	6 791 544	3 840 000	Total des financements
		2 951 544	Prélèvement sur la trésorerie

Article 5

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	202 630 000	SCSP après réserve	213 524 685
Autres charges de fonctionnement	37 906 639	Autres ressources	33 315 592
Dotations aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	4 200 000		
Dotations aux amortissements (biens transférés par l'État)	7 000 000	Reprises de financements rattachés à des actifs	7 000 000
Total des charges	251 736 639	Total des produits	253 840 277
Résultat prévisionnel	2 103 638		

Article 6

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	9 341 536	Capacité d'autofinancement	6 303 638
Total des emplois	9 341 536	Total des ressources	6 303 638
		Prélèvement sur le fonds de roulement	3 037 898

Article 7

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance en visioconférence, le 9 mars 2016.

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau